

Communiqué de presse

Luxembourg, le 15 novembre 2016

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de septembre 2016.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est demeuré inchangé à 1,67% depuis juillet 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 75 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'établir à 230 millions d'euros durant le mois de septembre 2016. En comparaison annuelle avec septembre 2015, ce taux s'est contracté de 12 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 8 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 4 points de base par rapport au mois d'août 2016 pour s'établir à 1,57% au mois de septembre 2016. En termes de volume d'activité, les crédits nouvellement accordés ont augmenté de 41

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

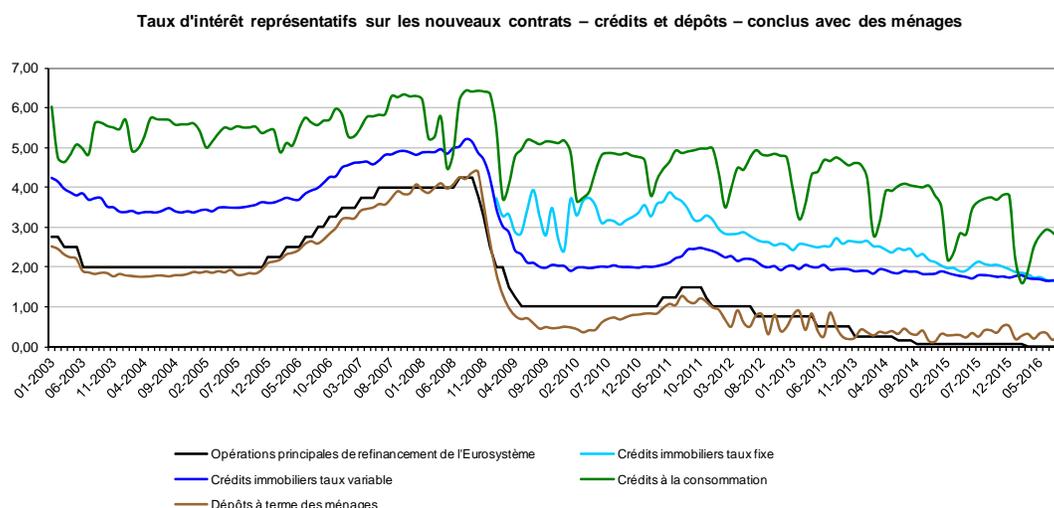
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

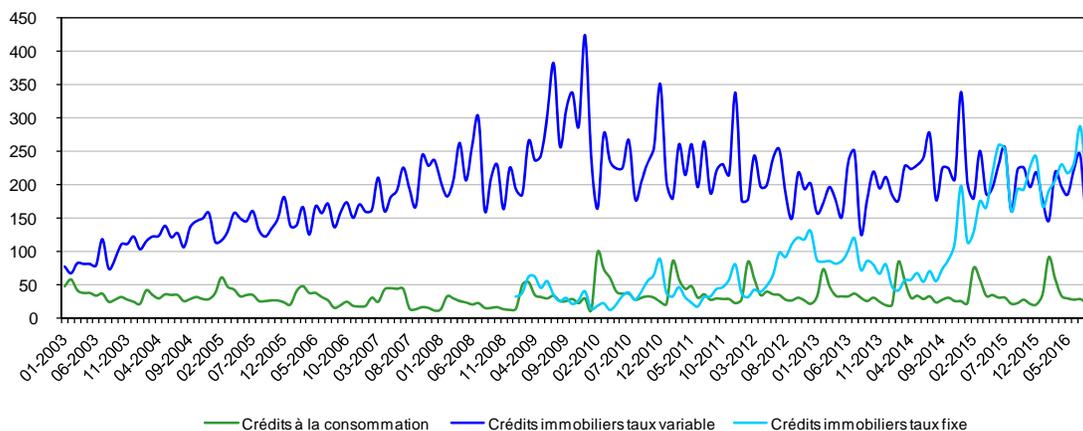
millions d'euros sur un mois pour atteindre 259 millions d'euros durant la dernière période de référence. En glissement annuel, le taux s'est contracté de 46 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 67 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 12 points de base sur un mois pour s'inscrire à 2,59% durant le mois de septembre 2016. En comparaison avec le mois précédent, le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 2 millions d'euros pour s'élever à 25 millions d'euros. En glissement annuel, ce taux a diminué de 1,16 point de pourcentage tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 3 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a progressé de 10 points de base sur un mois pour s'élever à 40 points de base durant le mois de septembre 2016. La rémunération de ces dépôts demeure relativement stable en comparaison annuelle.



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



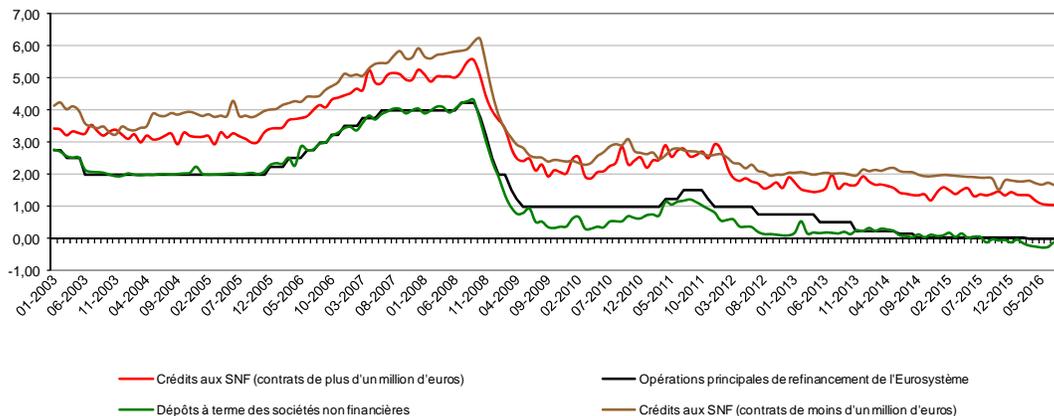
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a diminué de 6 points de base en comparaison mensuelle pour s'élever à 1,76% au mois de septembre 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 140 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 978 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de septembre 2015, ce taux a baissé de 12 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 73 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a augmenté de 24 points de base pour atteindre 1,31% au mois de septembre 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 896 millions d'euros par rapport au mois précédent pour porter l'activité mensuelle à 7 023 millions d'euros. En comparaison avec le mois de septembre 2015, ce taux a diminué de 8 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 840 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 12 points de base, passant de -8 points de base au mois d'août 2016 à -20 points de base en septembre 2016.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



Département Relations internationales et communication

Section Communication L-2983 Luxembourg

Télécopieur: + 352 4774-4910

info@bcl.lu